



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon le 26 août 2021

# Demande droit de rectification suite à article du 19 août 2021

Suite à l'article « La pollution de l'air sous (très) haute surveillance » paru le 19 août dans l'édition de Besançon de l'Est républicain, ATMO Bourgogne-Franche-Comté et le SYBERT aimeraient apporter quelques précisions dans l'encart intitulé « Des déchets de déchets font des poussières » :

### **Extrait**

*Régulièrement, ce mâchefer extrait du four doit être tamisé et trié pour son recyclage*

### **Réponse Atmo BFC et SYBERT**

Les chantiers de criblage et extraction des métaux des mâchefers sont des opérations ponctuelles. Ils auront lieu à l'avenir 2 fois par an par campagne de 3 à 4 semaines. Le chantier, qui s'est déroulé du 2 au 25 mars, est la première cession de ce mode de traitement par unité mobile des mâchefers après que le SYBERT a décidé d'arrêter leur traitement au fil de l'eau sur le site même de l'UVE. Cette première opération avait valeur de test pour l'organisation des campagnes de traitement par unité mobile des mâchefers.

### **Interprétations des résultats – derniers paragraphes**

*« La campagne de mesures s'est déroulée du 2 au 25 mars [...] 35 fois par an le dépassement du seuil journalier »*

### **Réponse Atmo BFC et SYBERT**

Les résultats présentés dans le document ne sont pas uniquement des mesures d'émission de poussières dans l'environnement de la plateforme de maturation des mâchefers. La station mobile n'a pas été installée en périphérie du site, mais en proximité immédiate des engins de manutention et de la station de criblage, et ce dans le but de vérifier que le traitement mobile mis en œuvre ne présente pas de risque relatif aux concentrations de poussières pour les agents présents sur la zone de travail. Cette mesure est donc aussi destinée à contrôler les conditions de travail des opérateurs et d'apporter des correctifs si nécessaire.

Il est d'ailleurs suggéré dans les conclusions du rapport de poursuivre l'étude menée en évaluant la dispersion des particules avec l'éloignement.

Malgré des niveaux plus élevés ponctuellement sur le site de la plateforme par rapport à ceux enregistrés à la station fixe de référence, la moyenne des émissions en proximité immédiate du chantier est inférieure à la limite réglementaire. En effet, la moyenne observée sur les 4 semaines de chantier est de 32 µg/m<sup>3</sup> soit bien en deçà de la valeur moyenne limite annuelle de 40 µg/m<sup>3</sup> (conclusion page 23/26 du rapport Atmo). Elle est donc conforme contrairement à ce qui est sous-entendu.

De plus, si des dépassements du seuil de 50µg/m<sup>3</sup>/jour ont été localement observés, ces niveaux n'ont pas impacté la qualité de l'air en dehors du site. Par ailleurs, au vu des projections d'utilisation de la plateforme (2 séries de fonctionnement sur l'année), le nombre de dépassement attendu sur la zone de travail serait de l'ordre de 10, donc inférieur au seuil réglementaire fixé à 35 dépassements autorisés sur une année entière.

De même, l'article élude totalement la conclusion du rapport où il est écrit page 23 qu' « **en dépit de ces niveaux élevés, au vu de la courte durée du chantier, nous pouvons déduire que l'impact sanitaire de ces activités demeure limité, et ne devrait pas impacter les agents du site, ou les riverains.** »

La seconde campagne prendra en compte les remarques sur l'amélioration de la brumisation et de l'humidification des voiries ainsi que le nettoyage en fin de chantier. Par ailleurs, un travail est mené afin de limiter encore les émissions bien que celles-ci soient conformes à la réglementation.

Enfin, les mesures liées au criblage des mâchefers ont été réalisées en 2021 et ne sont donc pas à mettre au regard du rapport annuel 2020 d'ATMO, objet de l'article.

L'intégralité des résultats de l'étude « *Évaluation des niveaux de particules autour de l'UVE de Besançon* » menée par ATMO Bourgogne Franche-Comté et publié le 1er juillet 2021 est disponible sur le site [www.atmo-bfc.org](http://www.atmo-bfc.org).

ATMO Bourgogne-Franche-Comté et le SYBERT souhaitent que ces précisions soient prises en compte et publiées dans une future édition de L'Est Républicain Besançon.

## CONTACTS

### **ATMO Bourgogne-Franche-Comté**

37 rue Battant - 25000 Besançon

[contact@atmo-bfc.org](mailto:contact@atmo-bfc.org)

03 81 25 06 60

[www.atmo-bfc.fr](http://www.atmo-bfc.fr)

### **SYBERT**

Service communication

[Delphine Clerc-Serrette](mailto:Delphine.Clerc-Serrette)

03 81 87 89 39

[www.sybert.fr](http://www.sybert.fr)